

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 24 octobre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/107/EFAG

**FINANCES – DOTATION FINANCIERE D'ARRONDISSEMENTS – MAIRIE DU  
6<sup>ème</sup> SECTEUR – BUDGET PRIMITIF 2020**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> Secteur soumet au Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements le projet de délibération suivant :

Conformément à la loi relative à la Démocratie de Proximité n° 2002-276 en date du 27 Février 2002, qui modifie en son article 33 l'article L 2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L 2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est prononcé par délibération n° 19/0767/EFAG du 16 septembre 2019 sur le montant de la Dotation Financière allouée aux Mairies de Secteur.

Le montant de la Dotation de Fonctionnement pour l'exercice 2020 alloué à la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements et notifié le 26 septembre 2019 s'élève à 1 762 287 Euros, dont la répartition est précisée en Annexe 1. Cette enveloppe comporte d'une part une Dotation de Gestion Locale d'un montant de 1 719 417 € et d'autre part une Dotation d'Animation Locale de 42 870 €.

De même, conformément à la délibération citée plus haut, la Mairie d'Arrondissements dispose d'une Dotation d'Investissement dont le montant notifié pour l'exercice 2020 s'élève à 239 412 Euros et dont la répartition des crédits est précisée en Annexe 2.

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 2002-276 DU 27 FÉVRIER 2002  
VU LA DÉLIBÉRATION N° 19/0767/EFAG DU 16 SEPTEMBRE 2019  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

- ARTICLE 1** : Est adoptée la répartition de la Dotation Financière d'Arrondissements 2020, dont le détail figure en annexe du présent rapport.
- ARTICLE 2** : Le Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements adopte l'Etat Spécial qui répartit la Dotation de Fonctionnement attribuée au titre de l'exercice 2020, dont le montant s'élève à 1 762 287 Euros (Annexe 1).
- ARTICLE 3** : Le Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements adopte le Budget d'Investissement qui répartit la Dotation d'Investissement attribuée au titre de l'exercice 2020 dont le montant s'élève à 239 412 Euros (Annexe 2).
- ARTICLE 4** : Des décisions modificatives pourront être apportées à ce document budgétaire afin de couvrir des dépenses exceptionnelles ou imprévues, non satisfaites par la dotation globale initiale.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à la majorité.  
Contre du Groupe Marseille Bleu Marine  
Abstention du Groupe Socialiste  
Communiste et Apparentés et du Groupe  
Les Marseillais d'Abord**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**